

GLOSSAIRE

Mutualité

La mutualité est un organisme d'assurance maladie. La mutualité rembourse environ 75% à 90% du coût des soins. Cela concerne la consultation d'un médecin généraliste, d'un dentiste, les médicaments, le matériel médical, les frais hospitaliers, etc.

La Caisse Auxiliaire est gratuite et il existe diverses mutualités payantes pour lesquelles tu dois payer une cotisation. En Belgique il est obligatoire d'être inscrit à une mutualité.

Centre de santé communautaire

Un centre de santé communautaire est un cabinet de groupe multidisciplinaire où cohabitent différents prestataires de santé tels que des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, des infirmiers et des assistants sociaux.

Un centre de santé communautaire est responsable de ta santé et de celle du quartier. Toutes les personnes habitant dans la zone d'activité d'un centre de santé communautaire peuvent s'y inscrire.

Système de paiement forfaitaire

Un centre de santé communautaire fonctionne selon le « système de paiement forfaitaire ». La caisse d'assurance maladie paye un montant mensuel par patient au centre de santé communautaire. Les patients qui ont un contrat avec le centre de santé communautaire ne paient donc rien pour une consultation ou une visite à domicile du médecin généraliste, de l'infirmier ou d'un autre prestataire de soins du centre.

Ticket modérateur

Le ticket modérateur est la somme que tu paies de ta poche pour ta visite chez le médecin, c'est-à-dire la partie que la mutualité ne rembourse pas.

Conventionné

Médicaments génériques

Un médicament générique est un médicament qui a la ou les même(s) substance(s) active(s) que le médicament de marque mis sur le marché à l'origine. Sa qualité est absolument identique mais il est beaucoup moins cher. Il ne peut être fabriqué que lorsque le médicament d'origine existe depuis déjà 20 ans. C'est une sorte de marque blanche : il est très bon mais pas cher.

Dossier Médical Global (DMG)

C'est un dossier que tient ton médecin généraliste attiré sur son ordinateur et qui contient toutes tes données médicales. Ce dossier peut être partagé avec d'autres prestataires de santé. Ils partagent ainsi toutes les informations importantes pour ta prise en charge, ce qui leur permet de mieux te soigner. Un autre avantage est que tu paies 30% de ticket modérateur en moins pour les consultations et les visites à domicile du médecin généraliste.

Intervention majorée

C'est une protection pour les personnes disposant de bas revenus. Une intervention majorée te donne les avantages suivants :

- On te rembourse 90% du coût des soins au lieu de 75%.
- Tu as droit au maximum à facturer.
- Tu peux demander à bénéficier du système du tiers payant. De cette manière tu ne paies que le ticket modérateur au médecin généraliste.

Règle du tiers payant

Ce système te permet de ne payer que le ticket modérateur au médecin. Le médecin reçoit un remboursement direct de la mutualité (elle est le tiers, toi et le médecin mis à part).

Maximum à facturer (MAF)

Le maximum à facturer (MAF) est un système qui permet à chaque famille de ne pas dépenser plus d'une certaine somme maximale en frais médicaux.

Cette somme dépend des revenus de ta famille et est réévaluée chaque année. Si tu gagnes peu, ce maximum est également beaucoup plus bas. Si les frais de ta famille atteignent ce maximum au cours de l'année, ta mutualité te remboursera intégralement les frais suivant.

Personne de confiance

Ma personne de confiance m'aide pour les informations relatives à ma santé. Tu ne veux pas décider seul de tes soins ? Tu aimerais que tes prestataires de soins ne se bornent pas à te donner l'information, mais en discutent aussi systématiquement avec quelqu'un d'autre ? Alors choisis une personne de confiance pour t'aider.

Mandataire

Un mandataire peut prendre ces décisions à ma place lorsque je ne suis plus capable de prendre moi-même des décisions sur ma santé et/ ou mon état de santé.

Aide Médicale Urgente (AMU)

L'Aide Médicale Urgente (AMU) est une aide du gouvernement belge aux personnes sans séjour légal. Cela permet aux personnes sans séjour légal de recevoir malgré tout des soins.

Liens et sites web intéressants

- <https://social.brussels/>
- www.doctorbrussels.be
- ondpanon.riziv.fgov.be/SilverPages/fr
- www.gbbw.be
- www.athenabrussels.be
- upb-avb.be/nl/apotheken-van-wacht
- www.masante.belgique.be
- myhealthviewer.be/#/login
- www.health.belgium.be/fr/formulaire-signation-personne-de-confiance.
- www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-mandataire.
- gezondmond.be/wp-content/uploads/traumakaart_nieuw.pdf
- www.medimigrant.be
- www.foyer.be/interculturele-bemiddeling